

# Annexe 1 : Modèles de plans de transition

Les quatre modèles de plans de transition ci-après sont fondés sur des cas fictifs, qui ont été conçus uniquement à titre d'illustration. Les trois premiers modèles illustrent des plans pour des élèves qui ont des besoins peu élevés ou moyens; un formulaire

simple a été utilisé pour ces trois premiers modèles. Le quatrième modèle illustre une approche qui pourrait être adoptée pour élaborer un plan de transition complet pour un élève ayant des besoins multiples et complexes.

## Modèle n° 1

**Modèle d'un plan de transition pour un élève ayant des besoins peu élevés** (p. ex., un élève ayant un handicap physique pour lequel aucune adaptation ou modification de programme n'est jugée nécessaire en plus de celles qui sont indiquées ailleurs dans le PEI). Cette page fait partie du formulaire du PEI du conseil scolaire.

**Date :** Septembre 2002

**But à long terme** Journalisme (ou autre carrière en rédaction) après l'étude de la littérature française dans une université de l'Ontario (selon le PAC)

Mesures	Responsabilités	Date
Les besoins pour la transition de l'élève sont satisfaits de façon adéquate à l'heure actuelle par le PAC et dans les autres parties du PEI. Aucune mesure additionnelle n'est requise pour l'instant. Après avoir obtenu le consentement de l'élève, on peut ajouter à ce document des copies des pages pertinentes du PAC le plus récent. La nécessité d'un plan de transition distinct sera examinée chaque année, en septembre, lorsque le PEI de l'élève sera révisé.	– enseignante de l'enfance en difficulté	chaque année, en septembre

## Modèle n° 2

**Modèle d'un plan de transition pour un élève ayant des besoins peu élevés ou moyens** (p. ex., un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui désire s'inscrire dans un collège ou une université). Dans cet exemple, l'enseignante-guide de l'élève est la chef de l'équipe de planification de la transition. Cette page fait partie du formulaire du PEI du conseil scolaire.

**Date :** Octobre 2002

**But à long terme** Études dans un collège ou une université – Arts visuels / Arts graphiques / Programmes multimédias

Mesures	Responsabilités	Date
<b>Mesures – à ce jour</b>		
L'élève a :		
– commencé à préparer un portfolio en arts visuels	– élève et enseignante-guide	printemps 2001
– constitué un dossier d'œuvres artistiques et une table des matières	– élève	printemps 2001
– établi ses buts dans son plan annuel de cheminement (qui a été passé en revue lors de la réunion du PEI)	– section de l'éducation de l'enfance en difficulté / enseignante-guide	sept. 2002
<b>Mesures – pour l'année en cours</b>		
– examiner les options en arts graphiques dans les collèges ou les universités	– enseignante-guide / bureau d'orientation, élève	déc. 2002- janv. 2003
– s'assurer que des cours appropriés sont choisis et qu'ils satisfont aux conditions préalables du collège ou de l'université	– enseignante-guide / bureau d'orientation, élève	janv. 2003
– choisir comme mentor un élève plus âgé du programme de l'éducation artistique de l'école	– enseignante-guide	févr. 2003
– examiner les possibilités offertes dans la communauté (p. ex., ateliers, cours)	– élève, parents	juin 2003
<b>Mesures – pour l'année prochaine</b>		
– continuer à recourir à l'élève mentor et chercher à établir des liens avec un ou des étudiants inscrits à des programmes collégiaux ou universitaires pertinents	– élève, élève mentor	automne 2003
– participer à un programme sur les méthodes d'étude (non suivi au printemps 1999 en raison d'un conflit d'horaire)	– bureau d'orientation, section de l'éducation de l'enfance en difficulté, élève	automne 2003
– recueillir des renseignements sur certains collèges et certaines universités et sur leurs bureaux des programmes d'appui	– élève, bureau d'orientation	hiver 2004
– envisager un stage d'éducation coopérative dans une entreprise d'arts graphiques de la localité	– enseignante-guide, coordonnateur de l'éducation coopérative	hiver 2004

Mesures	Responsabilités	Date
<b>Mesures – recommandations</b>		
– visiter le département des beaux-arts ou des arts graphiques de collèges ou d’universités ainsi que leurs bureaux des programmes d’appui	– élève, parents	en 2005
– se renseigner sur les visites guidées, l’horaire et les journées « portes ouvertes » de l’université	– élève, enseignante-guide, bureau d’orientation	en 2004-2005

### Modèle n° 3

**Modèle d’un plan de transition pour un élève ayant des besoins moyens** (p. ex., un élève ayant un handicap de développement moyen, qui souhaite une vie autonome dans la communauté et un programme d’assistance en milieu de travail). Une représentante à l’échelle locale de l’Ontario Association for Community Living a accepté de faire partie de l’équipe de planification de la transition de l’élève. Cette page fait partie du formulaire du PEI du conseil scolaire.

**Date :** Octobre 2002

**But à long terme** Vie autonome dans la communauté et programme d’assistance en milieu de travail

Mesures	Responsabilités	Date
<b>1. Élaborer un plan coordonné</b>		
– rencontrer l’Ontario Association for Community Living à l’échelle locale en vue d’établir des liens pour le plan de transition	– élève, parents (l’enseignante de l’enfance en difficulté assume la coordination)	nov. 2002
– assister à la réunion de planification de la transition pour établir les buts et l’orientation pour l’avenir (en faisant la coordination avec le PAC)	– parents, élève, membre du cercle d’amis de l’élève, enseignante de l’enfance en difficulté, enseignant-guide, aide-enseignante, représentante de l’Ontario Association for Community Living	déc. 2002
<b>2. Veiller à ce que les parents et l’élève se renseignent sur les options après le départ de l’école</b>		
– participer à une présentation sur les options dans la communauté après 21 ans organisée par le conseil scolaire et le bureau régional du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l’enfance	– parents, élève	janv. 2003

Mesures	Responsabilités	Date
<ul style="list-style-type: none"> <li>- visiter des milieux de travail soutenus par l'Ontario Association for Community Living</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parents, élève (la représentante de l'Ontario Association for Community Living assume la coordination)</li> </ul>	1 <sup>er</sup> semestre 2003-2004
<p><b>3. Acquérir des habiletés en communication pour le milieu de travail et améliorer ses habiletés relatives au comportement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- passer en revue les attentes d'apprentissage individualisées du PEI en tenant compte des progrès de l'élève et des exigences pertinentes de l'Ontario Association for Community Living et du programme d'assistance en milieu de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enseignante de l'enfance en difficulté, enseignants des diverses matières, aide-enseignante, parents, représentante de l'Ontario Association for Community Living</li> </ul>	chaque année, lors de la révision du PEI en septembre
<p><b>4. Élargir les expériences de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un stage dans une jardinerie avec le soutien de l'aide-enseignante</li> <li>- faire d'autres stages de plus longue durée (si possible)</li> <li>- se renseigner sur les programmes d'emplois d'été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élève, aide-enseignante, avec un suivi de l'enseignant de l'éducation coopérative et les conseils de l'enseignante de l'enfance en difficulté</li> <li>- enseignante de l'enfance en difficulté, enseignant de l'éducation coopérative</li> <li>- parents, représentante de l'Ontario Association for Community Living</li> </ul>	<p>2<sup>e</sup> semestre 2003-2004</p> <p>2<sup>e</sup> semestre 2004-2005</p> <p>printemps 2005</p>
<p><b>5. Établir des liens avec la communauté concernant le logement et l'assistance en milieu de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- commencer à discuter avec l'Ontario Association for Community Living du logement et de l'assistance en milieu de travail; faire une demande pour les programmes et les services comportant des listes d'attente dont l'élève aura probablement besoin après son départ de l'école; déterminer les attentes d'apprentissage qui faciliteront la transition vers ces programmes</li> <li>- examiner la situation par rapport aux programmes d'intégration communautaire et d'assistance en milieu de travail; passer en revue les attentes d'apprentissage pertinentes et le rendement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parents, élève, représentante de l'Ontario Association for Community Living, enseignante de l'enfance en difficulté</li> <li>- parents, élève, représentante de l'Ontario Association for Community Living, enseignante de l'enfance en difficulté</li> </ul>	<p>janv. 2003</p> <p>chaque année, lors de la révision du PEI en septembre</p>

## Modèle n° 4

**Modèle d'un plan pour un élève ayant des besoins élevés** (p. ex., élève ayant des anomalies multiples – handicap physique, handicap de développement, anomalies de comportement – qui désire une aide pour mener une vie autonome et des activités quotidiennes intéressantes dans la communauté). Ce modèle de plan a été élaboré conjointement par un groupe du ministère de l'Éducation et du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance. Ce modèle illustre un formulaire et une approche que l'on peut utiliser pour élaborer un plan de transition distinct qui sera annexé au plan d'enseignement individualisé de l'élève.

Conseil scolaire de district du Centre

**Conseil scolaire**

École secondaire du Centre

**École secondaire**

Plan préparé / révisé par : M<sup>me</sup> A. (enseignante de l'enfance en difficulté), le 4 octobre 2003 (date)

*Ce plan contient des renseignements personnels confidentiels et ne peut être distribué qu'en respectant l'entente écrite signée par le père ou la mère, ou la tutrice légale ou le tuteur légal de l'élève. En vertu de la loi, il fait partie intégrante du plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève et fait l'objet des mêmes protections et des mêmes exigences que le PEI.*

### 1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

Nom de l'élève : Marc B. Numéro de l'élève : 12356789

Date de naissance : 10 octobre 1988

Placement actuel : 9<sup>e</sup> année; intégration avec soutien; classe avec retrait partiel à 25 %

Date prévue du départ de l'école : juin 2009 (à l'âge de 21 ans)

### 2. MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION DE LA PLANIFICATION

*Les personnes indiquées ci-après comme membres de l'équipe ont accepté de participer au travail de l'équipe selon les besoins, en fonction des contraintes de leur horaire. Des membres peuvent être ajoutés ou remplacés périodiquement, selon l'évolution des besoins et des buts de l'élève.*

#### Personnes présentes à la réunion du 2 octobre

- M<sup>me</sup> A. (enseignante de l'enfance en difficulté – chef de l'équipe)
- Marc B. (élève)
- M<sup>me</sup> B. (mère)
- Nicole B. (sœur)
- M<sup>me</sup> C. (aide-enseignante / auxiliaire)
- M. D. (conseiller en comportement du conseil scolaire)
- M<sup>me</sup> E. (coordonnatrice du cas, centre local d'intégration communautaire)

**Absents le 2 octobre**

- M. B. (père)
- M<sup>me</sup> F. (services de soutien à domicile)

**Autres membres de l'équipe** (disponibles au besoin)

- M<sup>me</sup> G. (coordonnatrice de l'éducation de l'enfance en difficulté du conseil scolaire)
- M<sup>me</sup> H. (orthophoniste du conseil scolaire)
- M<sup>me</sup> I. (physiothérapeute, centre d'accès aux soins communautaires)
- M<sup>me</sup> J. (ergothérapeute, centre d'accès aux soins communautaires)

**3. POINTS FORTS ET BESOINS DE L'ÉLÈVE**

**Remarque :** La présente description des points forts et des besoins de l'élève est tirée de l'énoncé de décision du CIPR. Cette description figure également dans son plan d'enseignement individualisé (auquel ce plan de transition sera annexé). Cette description devrait être révisée lors de la prochaine réunion du CIPR ou du prochain processus du PEI pour en assurer la conformité avec les buts de l'élève pour la transition.

**Points forts**

- réagit favorablement à la musique
- est en train de développer ses habiletés aquatiques
- se sent à l'aise dans diverses situations sociales
- exprime clairement ses émotions (sourit, pleure)
- communique avec un tableau de symboles (25 symboles, décrivant notamment son besoin d'aller à la toilette)
- se montre motivé / désire participer (p. ex., fredonne dans les classes de musique)
- peut compter sur sa famille et sur du personnel de soutien

**Besoins**

- doit apprendre à se contrôler et à comprendre ce qui se passe sur le plan sexuel et lors de frustrations
- doit apprendre à s'alimenter, à préparer ses aliments et à faire sa toilette
- doit augmenter son vocabulaire de symboles pour faciliter les interactions sociales (avec ses amis et ses camarades de classe lors des activités parascolaires)
- doit améliorer sa capacité de rester concentré sur une tâche
- doit améliorer sa capacité de reconnaître des mots
- doit améliorer sa capacité de reconnaître des chiffres et de calculer

**4. BUTS ÉDUCATIONNELS**

- Rester à l'École secondaire du Centre jusqu'à l'âge de 21 ans afin de maximiser son apprentissage de la langue, de l'arithmétique et de l'autonomie fonctionnelle (des renseignements sur les attentes d'apprentissage spécifiques seront fournis tous les ans).
- Continuer à s'exercer pour maintenir ses connaissances de la langue et de l'arithmétique après son départ de l'école et développer davantage son autonomie fonctionnelle.

**Mesures**

*L'enseignante et la coordonnatrice du cas*

- Évaluer (lorsque l'élève a 18 ans) les possibilités d'inscrire l'élève à un programme communautaire d'alphabétisation après l'âge de 21 ans.

## 5. BUTS PROFESSIONNELS

- Continuer à participer à des expériences d'assistance en milieu de travail, si possible, menant après l'âge de 21 ans à un programme d'assistance en milieu de travail rémunéré ou bénévole.

### Obstacles prévus

- Un programme d'assistance en milieu de travail à temps plein N'EST PAS actuellement possible dans la communauté. Le personnel du bureau régional du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance est en train d'évaluer les demandes futures pour un programme d'assistance en milieu de travail à temps plein ainsi que pour d'autres services.

### Mesures

*Les parents, l'enseignante, l'aide-enseignante*

- Travailler avec l'élève pour l'aider à préciser ses intérêts.
- Faire le point sur la réunion de planification de la transition de l'an 2003.

*L'élève, l'enseignante*

- Acquérir des compétences de préparation à un emploi (à l'âge de 15 ans) :
  - voir la rubrique n° 7 « Compétences personnelles ou professionnelles »;
  - consigner les renseignements à ce sujet dans la section des attentes d'apprentissage du PEI.
- Commencer un stage d'expérience de travail (à l'âge de 16 ans).
- Augmenter la durée du stage chaque année jusqu'à l'âge de 21 ans.

*L'équipe, la coordonnatrice du cas*

- Planifier le ou les stages d'expérience de travail pour l'année prochaine (à l'âge de 15 ans).
- Passer en revue annuellement les progrès de Marc et la disponibilité de même que la portée du programme d'assistance en milieu de travail après le départ de l'école, et réviser le plan au besoin.

## 6. BUTS TOUCHANT L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

- Continuer à demeurer avec ses parents pendant toute la période de fréquentation de l'école et après le départ de l'école à l'âge de 21 ans pendant la période d'exploration et de recherche d'un plan à long terme de soutien à une vie autonome.

### Stratégie

- Travailler à améliorer l'intégration communautaire pendant que l'élève est toujours à l'école afin de le préparer à vivre hors du domicile familial.

### Mesures

*L'enseignante*

- Élaborer / réviser les attentes d'apprentissage différentes du PEI selon la rubrique n° 7 « Compétences personnelles ou professionnelles ».

*Les parents, la coordonnatrice du cas*

- Se rencontrer cette année pour examiner les points suivants :
  - possibilités après l'âge de 21 ans d'une assistance en milieu de travail, y compris d'une transition vers l'assistance en milieu de travail (p. ex., inviter à l'école l'agent d'intégration pour travailler avec l'élève pendant un certain temps avant son départ de l'école);
  - autres groupes sociaux auxquels l'élève pourrait s'intégrer dès maintenant et plus tard, avant et après l'âge de 21 ans (centres de loisirs, Jeux Olympiques spéciaux, groupes religieux);
  - dispositions pour un soutien à une vie autonome (et possibilité d'élaborer un plan de soutien à une vie autonome pour l'élève après l'âge de 21 ans);
  - possibilité d'offrir des consultations à la famille pour l'aider à s'adapter.
- Inscire l'élève *dès maintenant* sur les listes d'attente des services de soutien à une vie autonome.

- Tenir à jour une liste des personnes prêtes à aider l'élève (p. ex., un voisin à la retraite qui s'est offert pour accompagner l'élève à ses activités communautaires lors des journées pédagogiques).
- Consulter un avocat à propos des dispositions financières à long terme pour l'élève.

## 7. COMPÉTENCES PERSONNELLES OU PROFESSIONNELLES

### Points à examiner plus tard

- Mettre à profit l'intérêt de l'élève pour la musique.
- Considérer les activités aquatiques comme des activités futures qui constitueront des facteurs de motivation lorsque les compétences hygiéniques seront maîtrisées.
- Passer en revue la stratégie de gestion du comportement en tenant compte des adaptations comportementales prévues qui concernent la transition.

### Mesures (attentes d'apprentissage)

#### *L'enseignante*

- Communication : Élargir la connaissance de l'élève concernant les symboles Bliss pour englober le milieu familial, la communauté et le milieu de travail (à l'heure actuelle, l'élève utilise les symboles du milieu scolaire à l'école).
- Habiletés sociales et professionnelles : Inviter l'élève à recueillir chaque jour du papier et des bouteilles recyclables dans les salles de classe du premier étage avec la collaboration de l'aide-enseignante.
- Habiletés physiques : Inviter la physiothérapeute à évaluer l'élève et à recommander un programme d'exercices quotidiens.
- Aliments (choisir, préparer, s'alimenter) : Inviter l'élève à se rendre chaque semaine dans un supermarché avec l'aide-enseignante aux fins suivantes :
  - choisir des collations pour la semaine suivante;
  - se familiariser avec l'argent et les modalités de paiement.

## 8. MISE EN ŒUVRE

Les tâches suivantes seront effectuées par M<sup>me</sup> A. (enseignante de l'enfance en difficulté).

Tâches – observations	Échéancier
<b>Obtention du consentement des parents, ou de l'élève, avant que le plan ne soit communiqué aux membres de l'équipe</b>	4 oct. 2003
<b>Coordination avec le PEI</b> S'assurer que les attentes d'apprentissage et le soutien indiqués dans le PEI sont conformes aux mesures prévues dans le plan de transition.	4 oct. 2003
<b>Coordination avec le PAC</b> Le père ou la mère et la direction d'école conviennent que le plan de transition correspond au PAC.	4 oct. 2003
<b>Révision au cours de l'année : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> :</b> M <sup>me</sup> A. l'organisera (janvier ou février 2004).	
<b>Prochaine révision annuelle :</b> <u>septembre 2004</u>	